



Habitants
2 793 592

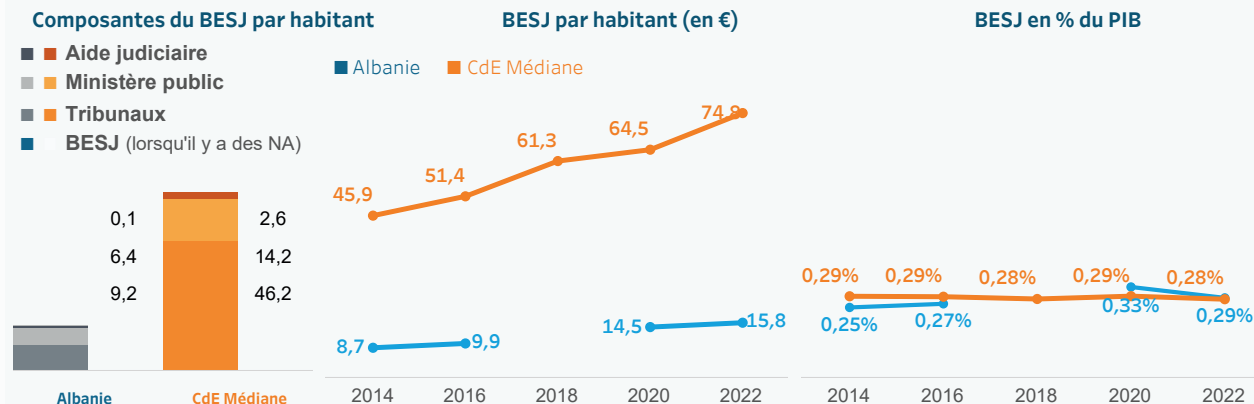


PIB par habitant
5 489 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
6 888 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



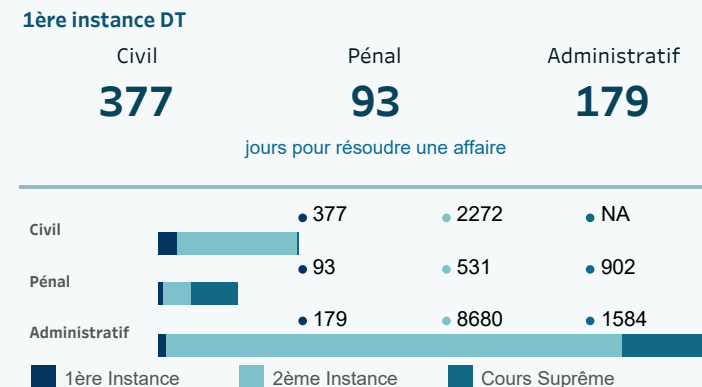
Budget : En 2022, le budget du système judiciaire albanais s'élève à 44 032 621 €, soit 15,8 € par habitant, ce qui est nettement inférieur à la médiane du CdE et l'un des plus faibles d'Europe. Toutefois, en pourcentage du PIB, à 0,29 %, il s'aligne sur la médiane du CdE. Le budget des tribunaux est de 9,2 € par habitant en 2022, contre 8,3 € en 2020. Malgré cette augmentation, l'Albanie a toujours l'un des plus faibles budgets des tribunaux par habitant en Europe.

Professionnels : La réévaluation des juges et des procureurs (procédure de vérification de l'intégrité) qui a commencé en 2014 et se poursuit, a eu un impact sur leurs effectifs. Nombre d'entre eux ont été licenciés ou ont démissionné volontairement. En 2022, l'Albanie compte nettement moins de juges que la médiane du CdE : 11,38 pour 100 000 habitants. Toutefois, entre 2020 et 2022, le nombre total de juges de la Cour suprême est passé de 4 à 16.

Usagers des tribunaux : En 2022, le tribunal de Tirana a introduit un « questionnaire de satisfaction des usagers du tribunal » à l'intention des avocats et d'autres usagers. Cette phase pilote précède une éventuelle extension de l'initiative.

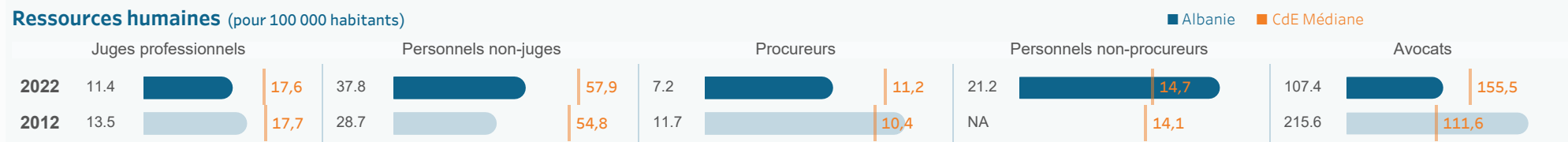
Réforme de la carte judiciaire : Une réforme concernant la réorganisation des tribunaux du pays a été mise en œuvre en 2022 et a été finalisée en 2023. Cette réorganisation a conduit à la fermeture de 18 tribunaux, maintenant 13 tribunaux de première instance de droit commun, ainsi qu'une cour d'appel de droit commun et 2 tribunaux administratifs de première instance.

Efficacité - Disposition Time (jours)

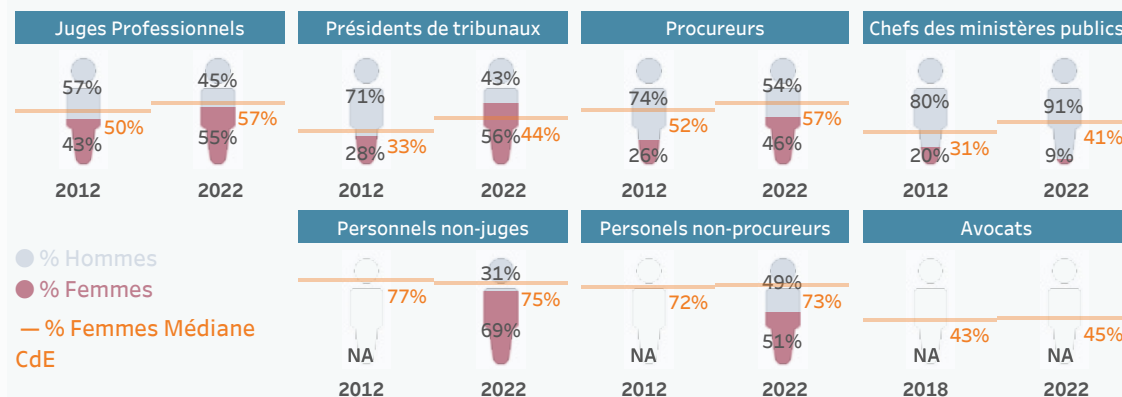


Efficacité : En 2022, les tribunaux de 1ère instance se montrent toujours nettement plus efficaces que ceux de 2ème instance. Ces derniers ont des DT extrêmement longs, en particulier pour les affaires civiles et commerciales contentieuses et les affaires administratives, en raison d'un nombre insuffisant de juges dû au processus de réévaluation. La justice pénale semble être le domaine le plus efficace lorsqu'on examine ensemble les trois instances, tandis que le droit administratif reste le domaine le moins efficace. Des améliorations des DT sont notables pour les affaires pénales et administratives de 1ère instance, ainsi que pour les affaires pénales de 2ème instance.

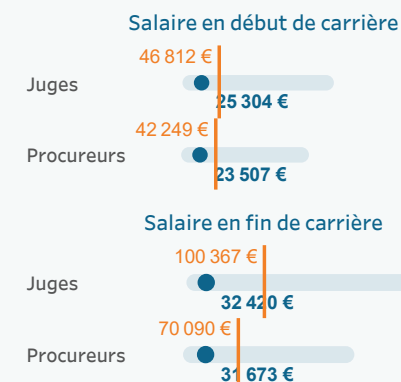
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



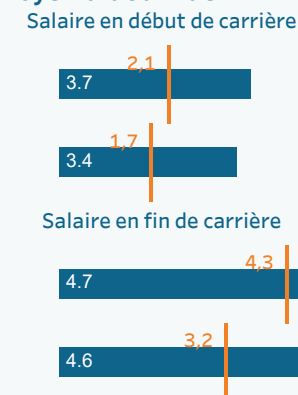
Égalité de genre



Salaires bruts absolus

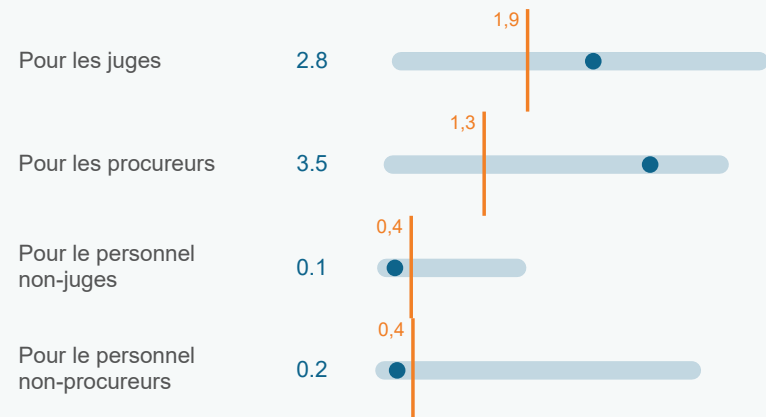


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

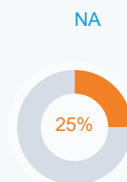


Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*

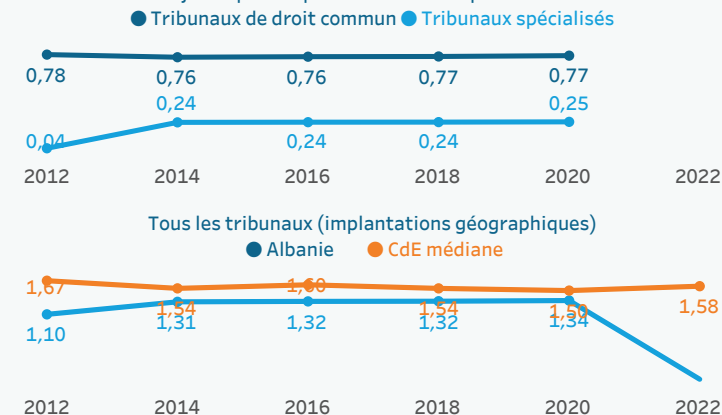


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

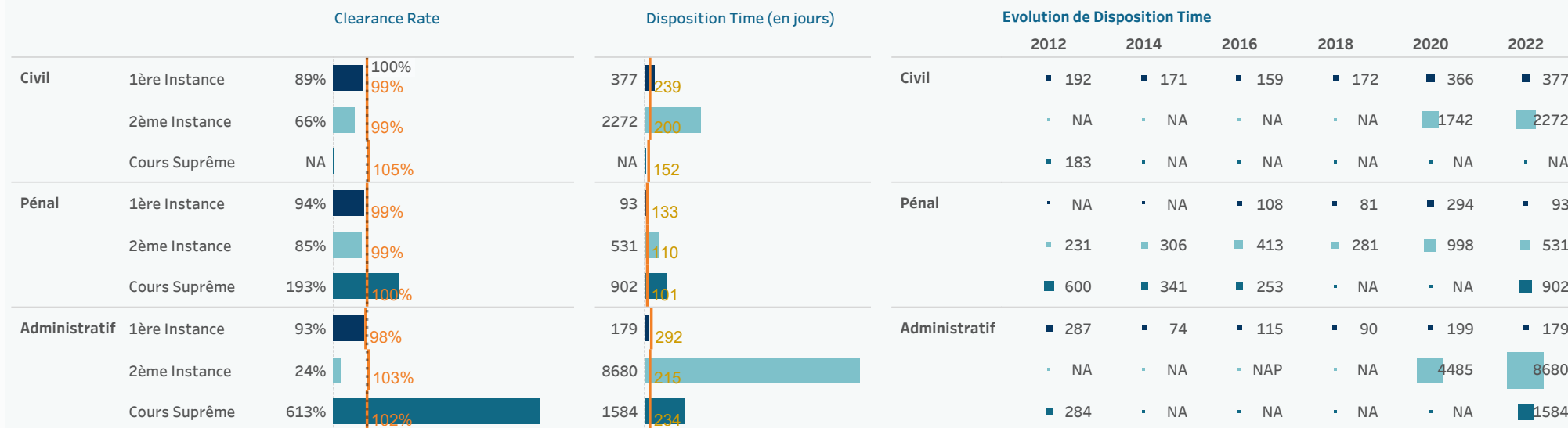
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

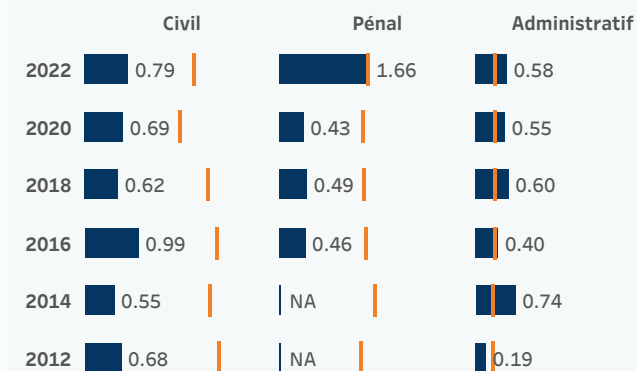
■ Albanie
■ CdE Médiane

Instance
■ 1ère Instance
■ 2ème Instance
■ Cours Suprême

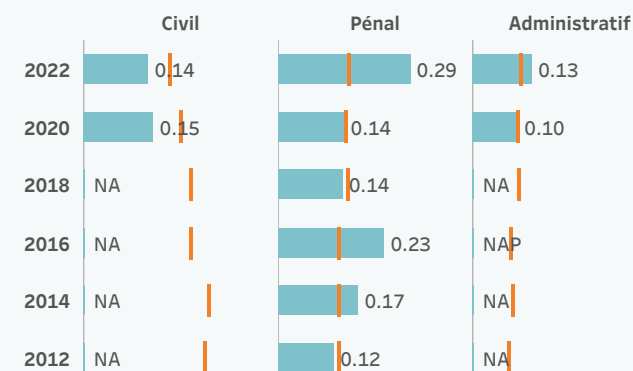


Affaires nouvelles

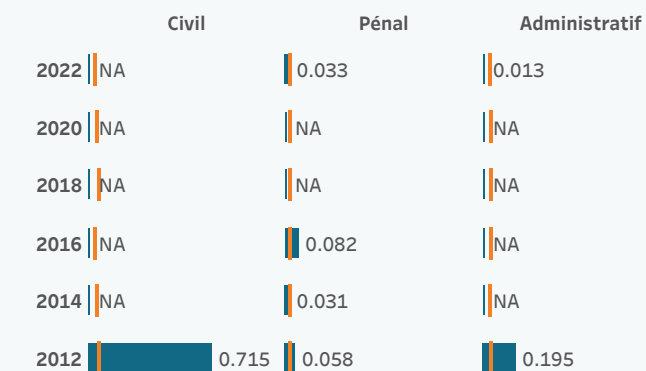
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

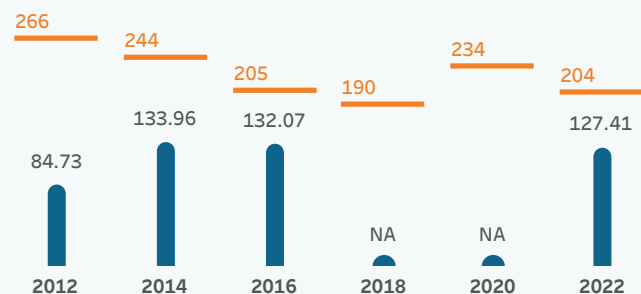


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires portées devant les tribunaux



Répartition des affaires classées en %

■ Albanie

■ CdE Médiane

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

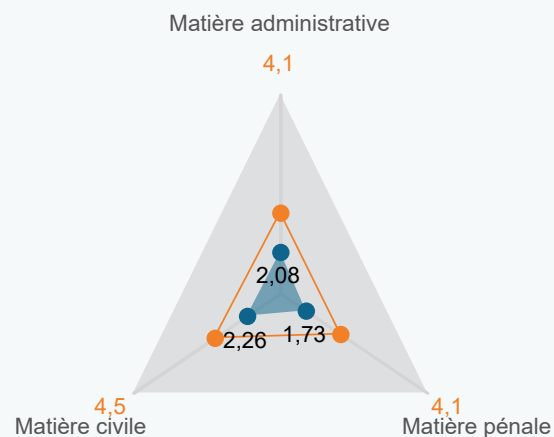
Indice de déploiement et d'utilisation des TIC

(de 0 à 10)

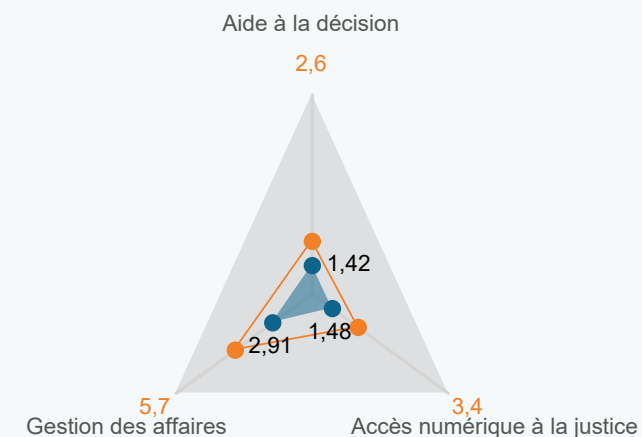
Taux de déploiement total : **2,04**Taux d'utilisation total : **1,61**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

[NA](#)

Jurisprudence des juridictions supérieures

[NA](#)

Informations sur le système judiciaire

[NA](#)